

**Nos services & compétences**[www.ab-livrex.ch](http://www.ab-livrex.ch) / [info@ab-livrex.ch](mailto:info@ab-livrex.ch)

Ch-St-Hubert 23 / 1951 Sion ( VS )

Tél office : +41- 27—322.42.22.

Fax : +41- 27—322.35.00.

Mobile : +41- 79- 435.13.00.

**à votre services ...**... **ab**- Déménagement.... **ab**- Garde-meubles.... **ab**- Location de véhicules utilitaires.... **ab**- Livraison express**DEVIS DE DEMENAGEMENT**

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Tél.</b>	
<b>Tel.Prof</b>	
<b>Natel</b>	
<b>@</b>	

<b>Adresse chargement</b>	<b>De : Ci-contre</b>
<b>Adresse déchargement</b>	<b>A :</b>

**1. ACCES & LOGISTIQUE :**

	<b><u>CHARGEMENT</u></b>	<b><u>DECHARGEMENT</u></b>
➤ <b>Appartement / Maison</b>		
➤ <b>A quel étage ?</b>		
➤ <b>Avec ou sans ascenseur !</b>		
➤ <b>Escalier (large, étroit, autre)</b>		
➤ <b>Accès pour le camion ?</b>		
➤ <b>Autres</b>		
➤ <b>Remarques</b>		

- |  |                                |           |
|--|--------------------------------|-----------|
| <input type="checkbox"/> <b>Des armoires sont a démonter ?</b>                               | OUI ( voir inventaire)         | NON       |
| <input type="checkbox"/> <b>Autres choses a démonter ?</b>                                   | OUI ( voir inventaire)         | NON       |
| <input type="checkbox"/> <b>Meubles massifs ou lourds ?</b>                                  | OUI ( voir inventaire)         | NON       |
| <input type="checkbox"/> <b>Meubles de valeur ? (voir inventaire)</b>                        | Valeur total du mobilier : Frs |           |
| <input type="checkbox"/> <b>La préparation des cartons est effectuée par</b>                 | Le client                      | AB-Livrex |
| <input type="checkbox"/> <b>La protection des meubles et du matériel est effectuée par :</b> | Le client                      | AB-Livrex |
| <input type="checkbox"/> <b>Nb d'aide fournie par le client:</b>                             | OUI - Nb de personne :         | NON       |
| <input type="checkbox"/> <b>Besoin de cartons, penderies, emballage</b>                      | OUI                            | NON       |

**2. INVENTAIRE DU TRAVAIL/ MATERIEL**

<b>Pièce / Chambre</b>	<b>Nbr</b>	<b>Description</b>	<b>Commentaires / A démonter / Déjà démonter / Fragile / Lourd ..</b>
<b>EX : Chambre</b>	1	Armoire 2 portes avec vitres	Fragile - A démonter !
<b>EX : Cuisine</b>	1	Vaisselle en 2 parties	A démonter - Lourd
<b>Nombre de cartons ? ( basé sur cartons standard ( 0.06 m3 )</b>			<b>Pcs</b>

<b>Remarques &amp; commentaires</b>	
-------------------------------------	--

### 3. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1.1. Les heures sont comptés départ de l'entrepôt d'AB-Livrex jusqu'au retour à l'entrepôt, à l'exception d'un devis forfait.
- 1.2. Pour les repas, en dehors d'un périmètre de 6 km de l'entrepôt d'AB-Livrex une heure supplémentaire sera facturée au tarif de base du devis, sauf si le repas a été prévu par le client.
- 1.3. Deux poses de 15 min (1x le matin – 1x l'après-midi) sont présent par les ouvriers et sont comprises dans les heures effectuées selon la convention du travail.
- 1.4. Le samedi, dimanche, les jours fériés & horaires spéciaux (entre 19h00 et 7h00) sont majorés de + 10% sur le tarif de base du devis.
- 2.1. Le paiement se fait comptant à la fin des travaux. Un Acompte de 20% peut être demandé lors de la réservation et le solde encaissé comptant à la fin du travail.
- 2.2. AB-Livrex ne pourra pas être tenu pour responsable sur les horaires, délais ou les retardements en cas d'incidents indépendants de sa volonté (intempéries, accident, route, problèmes techniques, accès difficiles, etc...).
- 2.3. Les plus-values occasionnées par des paramètres n'ayant pas été pris en compte sur le devis seront facturées.
- 3.1. En cas d'accident sur le matériel ou locaux, L'assurance d'AB-Livrex interviendra selon la couverture de base & valeur vénale avec une franchise de Frs 500.- à la charge du client, et posséder la ou les factures. Un devis effectué par un professionnel peut être demandé. Sur demande du client, le client peut racheter la franchise en s'acquittant d'une taxe de Frs 100.- payable avant le déménagement.
- En cas de dommage pendant le transport, L'assurance d'AB-Livrex interviendra selon la couverture de base & valeur vénale avec une franchise de Fr. 1000.- à la charge du client, et posséder la ou les factures. Un devis effectué par un professionnel peut être demandé. Sur demande du client, le client peut racheter la franchise en s'acquittant d'une taxe de Frs 200.- payable avant le déménagement.
- 3.2. Toute pièce, meuble ou affaires dépassant les 3'000.- doit être impérativement signalé à Ab-Livrex et reporté sur le devis. Le client assurera lui-même cette pièce et avertira son assurance pour l'avertir de son déménagement. Le client devra en photographier l'état actuel et posséder impérativement la facture de la dite pièce.
- 3.3. Toute pièce, matériel ou affaire fragile, unique ou particulier devra être signalé à Ab-Livrex lors du devis et reporté sur le devis. Il devra être traité spécifiquement lors du déménagement et pourra amener un surcoût.
- 3.4. AB-Livrex n'engage pas sa responsabilité pour le matériel emballé par autrui.
- 3.5. La partie intérieure des appareils et machines tel qu'ordinateur, imprimante, photocopieuse, machine à laver, DVD, CD, etc... doivent être IMPÉRATIVEMENT sécurisés par des spécialistes à la demande du client.
- 3.6. Les pertes de données informatiques ou autre ne peuvent être remboursés par AB-Livrex.
- 3.7. AB-Livrex couvre de façon standard chaque camion à hauteur de CHF 20'000. --. Pour tout dépassement de cette valeur, le client doit en informer AB-Livrex une semaine avant le déménagement afin d'augmenter la couverture d'assurance d'AB-Livrex. Les frais sont à la charge du client.
- 3.8. AB-Livrex se réserve le droit de refuser de charger tout matériel venant s'ajouter en plus du devis initial et ne peut être tenu pour aucune responsabilité financière ou autre.
- 3.9. AB-Livrex se réserve le droit de refuser tout travail, de déplacer ou tout simplement de déménager tout matériel qu'il juge impossible de faire où pouvant occasionner des dommages à autrui, à l'environnement où au matériel lui-même. AB-Livrex ne peut être tenu pour aucune responsabilité financière où autre.
- 3.10. Dans le cas du déplacement de matériels, la propreté des lieux et du matériel est sous la responsabilité du client, les dommages, rayures survenant à cause de gravillons, déchets en tous genres ne peut être la faute d'AB-Livrex.
- 4.1. En cas d'annulation (doit être par lettre signé) après réservation, les frais de réservation seront facturés par AB-Livrex : avant 15 jours = 33% du prix du devis. De 14 à 8 jours = 50 % du prix du devis. De 7 à 0 = 80% du prix du devis. Le for juridique est à Sion VS Suisse.

	<b>Date ( jour et mois )</b>	<b>Heure sur place</b>
<b>4. Date souhaité pour votre déménagement :</b>		<b>Dès</b>